



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2019 – 20h30

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Absents ou excusés : 3

Président : Jean-Christophe EICHENLAUB

Présents : Clarence APPELL (procuration de Chantal AUSSÉDAT), Robert COLICCI, Lucien MASSONNAT, Alain MILLET, Maria COLOMBANI, Frédéric THOMAS, Christian MASSONNAT, Christophe GILI, Damien PERRIN

Absents : Éric MARIN, Louis CHESNAIS, Chantal AUSSÉDAT (pouvoir à Clarence APPELL)

Aucune remarque concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal du 19 février 2019.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	771 481,87	683 041,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 88 440,87
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>771 481,87</b>	<b>771 481,87</b>
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	283 856,57	336 234,65
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 52 378,08	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>336 234,65</b>	<b>336 234,65</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 107 716,52</b>	<b>1 107 716,52</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte le budget tel que présenté.

Pour : 10 (Jean-Christophe Eichenlaub, Robert Colicci, Damien Perrin, Christian Massonnat, Lucien Massonnat, Christophe Gili, Maria Colombani, Chantal Aussedat (pouvoir à Clarence Appell) Frédéric Thomas, Alain Millet)

Contre : 0

Abstention : 1 (Clarence APPELL)

## **VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019. Il propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les taux d'imposition 2019 suivant :

- Taxe d'habitation : 9.70 %
- Taxe foncière (bâti) : 18.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 104 %

## **CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ATELIER DES ARTS**

M. le Maire demande l'ajout de ce point non inscrit à l'ordre du jour. Le conseil y est favorable à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de la convention établie entre l'association l'Atelier des Arts et les communes de Grésy-Sur-Aix, Le Montcel, Pugny-Chatenod, St-Offenge et Trévignin.

Dans le cadre du partenariat avec l'Atelier des Arts, chacune des communes soutient l'enseignement, la pratique amateur et l'éducation artistique et culturelle, et s'engage à apporter une aide financière à l'association afin de maintenir des activités culturelles pour leurs administrés.

La présente convention détaille les modalités de la participation financière versée à l'Atelier des Arts et est valable pour une durée de 3 ans de 2019 à 2021.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention et d'approuver le montant de la participation demandée, soit 1 257 €, qui sera révisable chaque année selon les modalités détaillées à l'article 3.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention
- Approuve le montant de la participation demandée soit 1 257 €.

## **ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention d'associations reçues pour l'année 2019, le conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions suivantes :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Avis du Conseil</b>
ACAPIGA	200 €
Atelier des Arts	1 257 €
Association Française des sclérosés en plaques	160 €
Association « Jusqu'à la mort, accompagné la vie » Savoie	160 €
De l'ombre à la lumière non-voyants et malvoyants des pays de Savoie	160 €
Comité de Savoie de la Ligue contre le cancer	160 €

Comité Handisport de Savoie	160 €
Locomotive (aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer à leurs familles et au service hospitalier de Grenoble)	160 €
Total	2 417 €

## QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Chemin de l'école

M. le Maire donne lecture du courrier d'un parent d'élève signalant la dangerosité du chemin de l'école lors de l'entrée ou de la sortie de l'école et demandant la possibilité de rendre ce chemin en impasse. Le conseil municipal est favorable pour mettre en place un sens unique dans le sens montant, la sortie au niveau de la route de la Verdasse n'étant pas sécuritaire. Un arrêté sera pris et des panneaux de circulation seront installés.

Clarence Appell ajoute également qu'il a été évoqué lors des conseils d'école le problème des voitures garées sur les trottoirs le long de la route, lors de l'entrée ou de la sortie de l'école, forçant les piétons et les enfants à marcher sur la route. Il est proposé de faire passer un mot aux parents via les cahiers pour rappeler de ne pas stationner sur les trottoirs.

### ▪ Abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire

M. le Maire donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie de la Savoie concernant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans dès la rentrée 2019.

### ▪ Lettre ouverte pour la mise à l'arrêt des réacteurs nucléaires du Bugey

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. De Rugy, ministre de la transition écologique et solidaire, en réponse à la lettre ouverte de la coordination Stop Bugey pour la mise à l'arrêt des réacteurs nucléaires du Bugey. Il rappelle que pour ceux qui le souhaitent une pétition est mise à disposition par la coordination Stop Bugey.

### ▪ Baisse de dotations 2019

M. le Maire donne lecture du courrier de Typhanie DEGOIS, Députée de Savoie, concernant les baisses de dotations constatées en 2019. Pour la commune du Montcel, entre 2018 et 2019 la baisse de dotation est de 2 460 € soit 1.5 %. Le courrier informe également de la prochaine réforme de la fiscalité locale qui sera examinée dans les prochains mois à l'Assemblée nationale, abordant entre autres la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

### ▪ Avancement PLUI

L'enquête publique est en cours jusqu'au 17 mai 2019 à 17h00. M. le Maire présente au conseil les avis des personnes publiques associées. Pas d'observations particulières, sauf pour les zones 2AUh à La Chapelle pour laquelle la majorité du conseil est favorable à une diminution de la zone constructible suivant l'avis de la chambre d'agriculture, les terrains concernés étant à forts enjeux agricoles et qui pour des problématiques d'accès doivent être gardés pour l'agriculture.

Fin de séance : 22h45